



Divorcer quand on est à l'étranger

Par **Jeanne31**, le **03/03/2013** à **17:13**

Bonjour,

voilà la situation: je suis française mariée à un allemand en France. Nous avons un fils de presque 4 ans mais nous vivons actuellement aux Pays-Bas.

Nous souhaiterions divorcer à l'amiable: est-ce que nous devons faire la procédure en France: si oui est-il possible de le faire à distance. Ou puis-je trouver une liste de bons avocats?

Merci beaucoup pour votre aide.